

DIFFICILE MAIS...

La CGT obtient 4,7% d'augmentation
au 1^{er} septembre 2022 pour tous



Le livre, le papier et la communication

filpac **cg**t

TOUJOURS DISPONIBLE POUR AUGMENTER LES SALAIRES !

La CGT obtient 4,7% d'augmentation au 1^{er} septembre 2022 pour tous

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LES REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE LA PUBLICITÉ ET DE LA COMMUNICATION ONT POUR LA DEUXIÈME FOIS CETTE ANNÉE NÉGOCIÉ L'AUGMENTATION DE LA GRILLE DES SALAIRES MINIMAS DE LA CONVENTION COLLECTIVE

En cette période d'inflation galopante où tout augmente sauf les salaires, il est impératif de se réunir rapidement pour négocier les salaires.

Les salariés de la publicité subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie. Une fois de plus, les augmentations de salaire se font attendre.

Pourtant, certaines entreprises de la branche vivent très bien cette période dites « de crise », pour la très grande majorité, leurs marges se sont accrues. Entre celles qui génèrent des bénéfices records et celles qui bénéficient des aides gracieuses de l'État tout en licenciant, nous savons reconnaître les vrais nantis et les vrais assistés.

SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS DE LA PUBLICITÉ

		Accord du 14 février 2022	Accord applicable au 1 ^{er} septembre 2022 (+4,7%)
Employés	1.1	1 610 €	1 686 €
	1.2	1 625 €	1 701 €
	1.3	1 639 €	1 716 €
	1.4	1 711 €	1 791 €
TAM	2.1	1 748 €	1 830 €
	2.2	1 799 €	1 884 €
	2.3	1 856 €	1 943 €
	2.4	1 969 €	2 062 €
Cadres	3.1	2 139 €	2 240 €
	3.2	2 346 €	2 456 €
	3.3	2 766 €	2 896 €
	3.4	3 621 €	3 791 €

SMIC en vigueur au 1^{er} août 2022 : 1 678,95 € brut/mois.

PARLONS SALAIRE

Après avoir obtenu en janvier 2022 4,90% pour les employés, 4,6% pour les maîtrises et 4,3% pour les cadres, nous, Filpac-CGT, avons demandé une nouvelle fois aux représentants des organisations patronales l'ouverture de nouvelles négociations sur le thème des minimas conventionnels de branche.

Entre inflation et augmentations du smic, les 3 premiers niveaux de la grille des salaires étaient, une nouvelle fois, en dessous du smic.

Cette dernière négociation entre les organisations syndicales représentatives des salariés de la branche de la publicité et les organisations patronales ont permis d'obtenir 4,70% d'augmentation sur l'ensemble de la grille, tout juste au-dessus du nouveau niveau du SMIC du 1^{er} aout.

Mais cela ne suffit pas ! Il est impératif d'ouvrir des négociations salariales dans toutes les entreprises pour répondre à l'urgence de la perte du pouvoir d'achat et obtenir la même augmentation pour tous.

La Filpac-CGT se tient à disposition des salariés pour ouvrir les négociations salariales dans toutes les entreprises de la Publicité et de la Communication.

TOUS ENSEMBLE AVEC LA CGT POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Qu'est-ce que la branche professionnelle de la Publicité ?

La branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité relevant notamment d'une même convention collective, en l'occurrence le secteur de la « Publicité ».

Qu'est-ce qu'une convention collective ?

La convention collective contient les règles de droit du travail (contrat, congés, salaires...) applicables à un secteur d'activité.